

Le contrat d'apprentissage



C'est quoi ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Pour qui ?

Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus.

Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans :

- ▀ les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu ;
- ▀ les travailleurs handicapés (sans limite d'âge) ;
- ▀ les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Vous avez - de 30 ans ou êtes en situation « RQTH* » ? Vous souhaitez suivre une formation tout en étant rémunéré ? Vous souhaitez vous insérer dans le domaine professionnel ?

Objectifs ?

Apprendre un métier en alternant les périodes de formation théorique et pratique ;
Acquérir une qualification ou un diplôme reconnu par le RNCP ;
S'intégrer facilement dans le domaine professionnel ;
Reprendre ou créer une entreprise.



Quelle démarche ?

Le candidat contacte JDA FORMATION pour échanger sur son projet; il sera informé et accompagné dans les démarches à effectuer pour réaliser une pré-inscription.

Comment est financé cette formation ?

L'opérateur de compétences (OPCO) de son employeur couvre les frais pédagogiques de la formation.

Le candidat perçoit un salaire correspondant à un % du SMIC en fonction de son âge.

L'employeur peut bénéficier de l'aide unique d'un montant de 6 000€ valable jusqu'au 31 décembre 2023. Cette aide est au prorata de la durée du contrat.

